

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 1 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédérique SIMON

DÉLIBÉRATION : 2024-164

OBJET : QUARTIER NORD – ACQUISITION D'UN LOGEMENT ET D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉS AU 12 AVENUE DU PARNASSE

DÉLIBÉRATION : 2024-164
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER NORD – ACQUISITION D'UN LOGEMENT ET D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉS AU 12 AVENUE DU PARNASSE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Ville a acquis en 2022 un bien situé dans l'ensemble bâti situé au 12 avenue du Parnasse et cadastré BS n° 87 (lots de copropriété n° 7, 8 et 18 correspondant à un local commercial, à sa rampe d'accès et à un stationnement).

Depuis, les réflexions sur le devenir de ce foncier ont amené la municipalité à envisager l'acquisition de l'ensemble de la copropriété pour y implanter un équipement d'intérêt collectif.

Suite à la mise en vente des lots correspondant au local commercial et au logement, la ville est entrée en contact avec le propriétaire des deux biens. Les négociations ont abouti à un accord pour l'acquisition par la Ville aux conditions suivantes :

- local commercial (lots 1, 3, 5, 6 et 9) d'une surface d'environ 230 m² et 5 places de stationnement (lots 13 à 17) au prix de 350 000 € ;
- logement (lots 2, 4, 10, 11 et 12) d'une surface d'environ 80 m² au prix de 150 000 €.

Suite à cette acquisition, la ville sera propriétaire de l'ensemble des lots constituant actuellement la copropriété.

Il est précisé que le logement est cédé occupé et que le bail arrive à échéance au 31 décembre 2027.

Les frais d'agence seront pris en charge par le vendeur et les frais de notaire par l'acquéreur.

Le service du Domaine a été régulièrement consulté.

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'acquisition de ces biens.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de la société IMMONEO des lots de copropriété n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 situés au 12 avenue du Parnasse à Saint-Herblain au prix de 500 000 € afin d'implanter un équipement d'intérêt collectif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 07/10/2024

La secrétaire de séance

Le Maire

Frédérique SIMON

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 10/10/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 10/10/2024

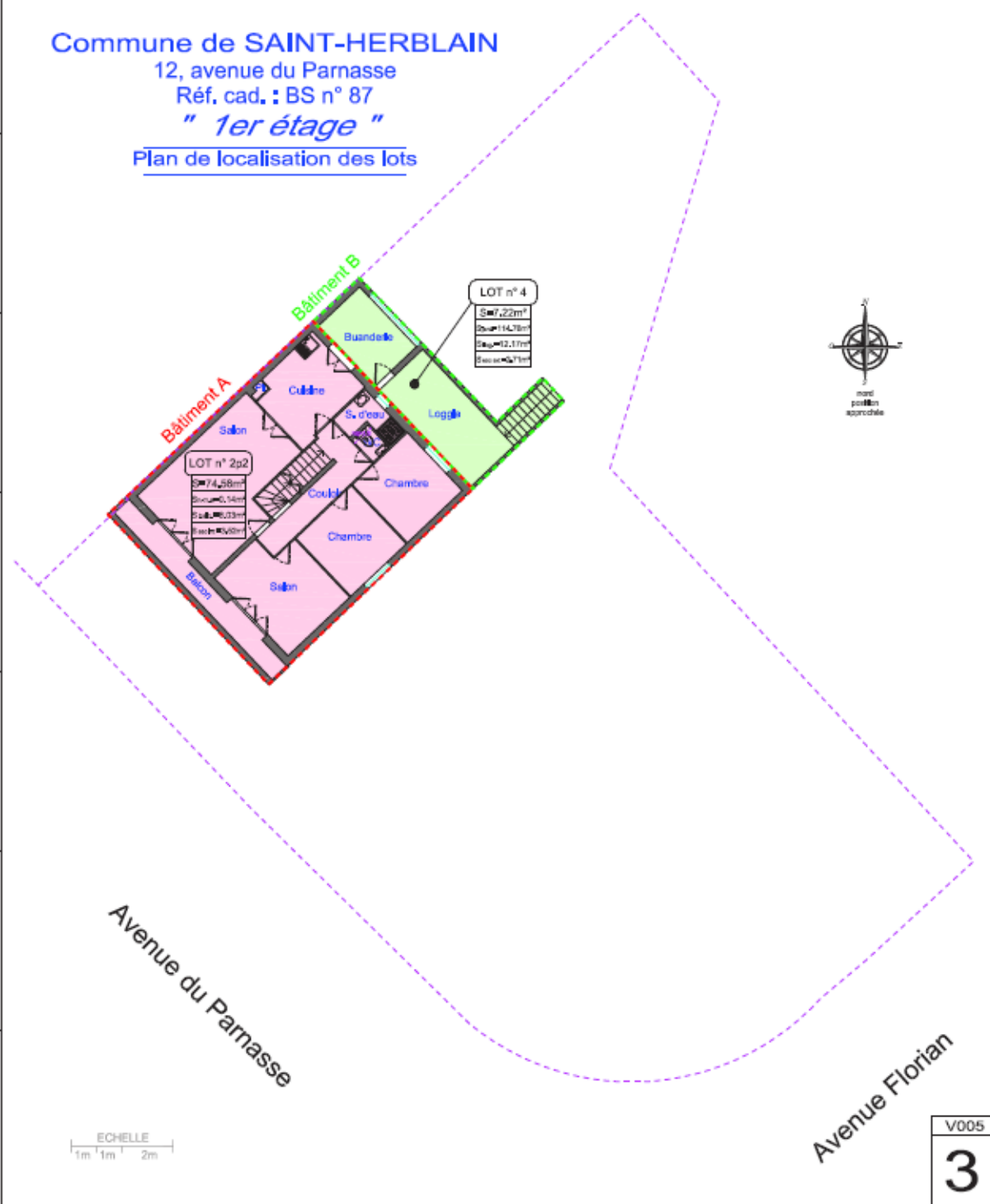
Commune de SAINT-HERBLAIN

12, avenue du Parnasse

Réf. cad. : BS n° 87

" 1er étage "

Plan de localisation des lots



Avenue du Parnasse

Avenue Florian

ECHELLE
1m 1m 2m

V005
3

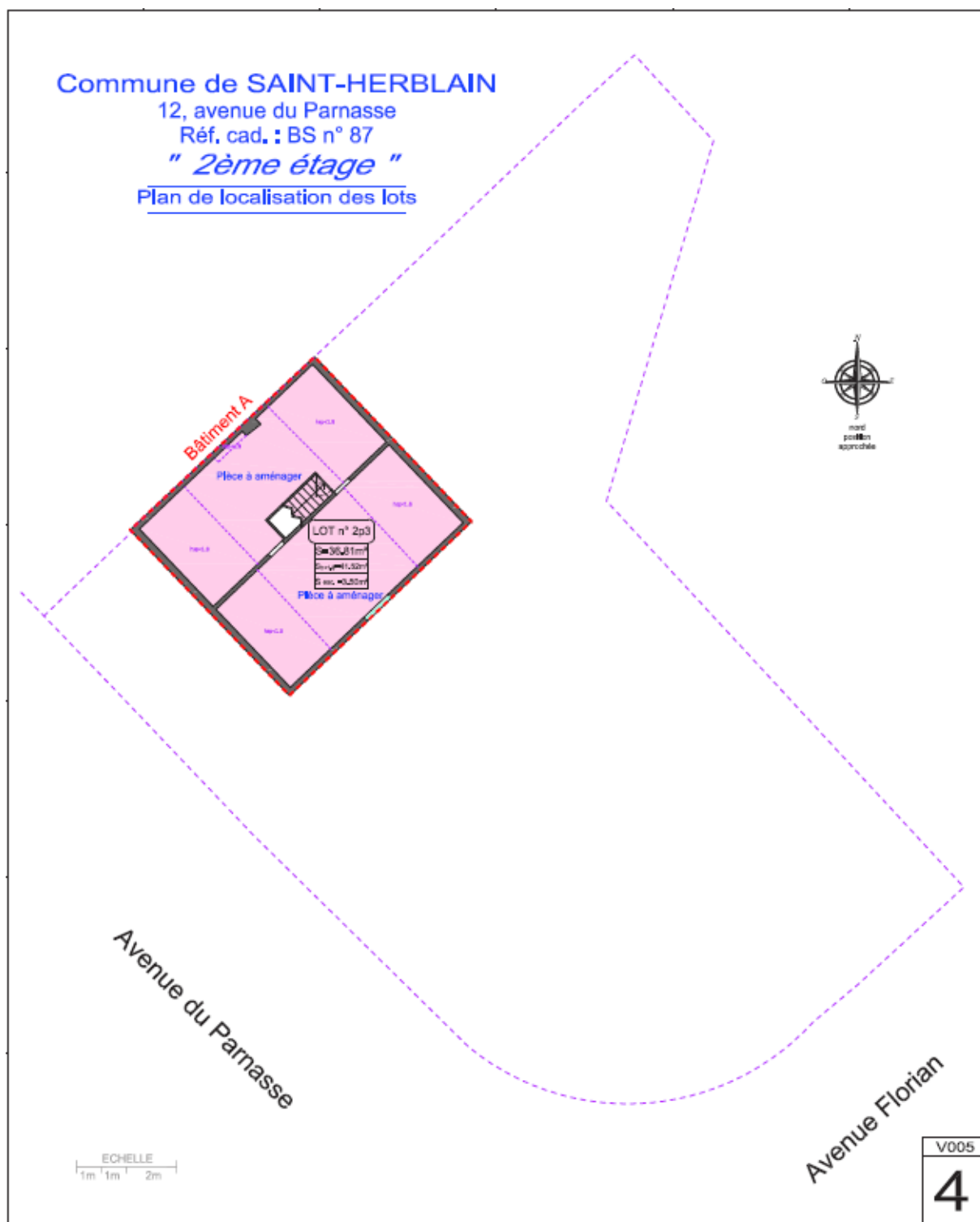
Commune de SAINT-HERBLAIN

12, avenue du Parnasse

Réf. cad. : BS n° 87

" 2ème étage "

Plan de localisation des lots



ECHELLE
1m 1m 2m

V005
4